

## 5 - Les équipes

L'équipe qui vous accompagnera est composée de différents professionnels : qui tenteront de répondre au mieux à vos besoins et à vos demandes :

- ✓ Un Directeur
- ✓ Un Responsable de service
- ✓ Une Secrétaire de direction
- ✓ Une équipe d'accompagnement :
  - Educateurs spécialisés
  - Moniteurs éducateurs
  - Aides médico-psychologique
  - Une infirmière
- ✓ Une équipe de services généraux :
  - Agents de service de jour
  - Surveillants de nuit
  - Ouvrier d'entretien
  - Maîtresse de maison

Sur chacun des sites des personnes de l'équipe d'accompagnement sont identifiées en tant que référents des personnes hébergées temporairement.

## 6 - Droits et devoirs

Comme toute personne accueillie au sein des hébergements du Ponant vous prendrez connaissance et appliquerez le règlement de fonctionnement de l'établissement.

### Mathurin Kerbrat



### Foyer Garapin



## Accueil en Hébergement temporaire

### Hébergements du Ponant Foyers de Travailleurs d'ESAT

**Siège administratif:**

**Foyer Michel Garapin**

20, rue Charles Péguy  
29200 BREST

Tél : 02.98.46.14.50

Email: [foyergarapin@papillonsblancs29.fr](mailto:foyergarapin@papillonsblancs29.fr)

## 1- *Présentation*

Les Hébergements du Ponant, disposent de trois chambres destinées à de l'accueil en hébergement temporaire pour les travailleurs & les stagiaires en ESAT :

- 1 chambre au sein du Foyer Michel Garapin à Brest .
- 2 chambres au sein de la Résidence Mathurin Kerbrat à Plougastel Daoulas .

## 2 - *Les Séjours*

L'accueil au sein des foyers se déroule du vendredi après-midi ou vendredi matin suivant. Il est possible de réserver un séjour de deux semaines consécutives (suivant les disponibilités).

Le transport entre le lieu d'hébergement et le travail est organisé (transport ESAT possible).

L'accueil en hébergement temporaire ne peut dépasser 90 jours par an.

Le coût de cet hébergement, au 1er janvier 2016, est de 18 euros par jour (soit 126 euros la semaine). Ce coût inclus les frais d'hébergement & de repas.

Les réservations de séjours se font par semestre.

## 3 - *L'accompagnement*

- **Accompagner** la personne dans :

*Son Autonomie*

*Sa Vie quotidienne*

*Sa Vie sociale*

*Son projet de vie*

- **Soutien** aux aidants familiaux

## 4 - *Démarches*

### *administratives*

Pour tout renseignement complémentaire ou pour faire une demande d'inscription en hébergement temporaire vous pouvez contacter le secrétariat des Hébergements du Ponant, au : **02-98-46-14-50**.

Si la personne concernée remplit les conditions d'admission suivantes :

-**Notification de la MDPH :**

- ☞Reconnaissance travailleur handicapé.
- ☞Orientation en foyer d'hébergement (acquise ou en cours d'acquisition)
- ☞Etre en situation de travail ou être accueilli à l'ESAT dans le cadre d'un stage

Un dossier de demande d'admission est adressé par voie postale. Une fois ce dossier complété et réexpédié au secrétariat, un RDV est proposé avec le Responsable de Service du site concerné par votre demande.

Une fois l'accueil réservé, un dossier de renseignements médicaux sera **à compléter par le médecin traitant** à destination du service infirmier de l'établissement.